



*Pôle Développement des Entreprises
& des Territoires – Appui aux Territoires
PR - 2022 - 019*

CLERMONT AUVERGNE METROPOLE
Madame Christine MANDON
Vice-présidente
64-66 avenue de l'Union Soviétique
BP 231
63007 CLERMONT-FERRAND CEDEX

Clermont-Ferrand, le 5 juillet 2022

**Objet : PLU de Clermont-Ferrand – Révision allégée n°1 –
Avis de la CCI du Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole**

Madame la Vice-présidente,

Nous avons bien reçu le 28 juin 2022 votre courrier daté du 27 juin 2022 concernant la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clermont-Ferrand pour laquelle vous consultez la Chambre de Commerce en tant que personne publique associée.

Lors de l'examen attentif de ce dossier, nous avons bien noté que la présente modification concerne le projet de valorisation du site de l'Hôtel Dieu, à savoir la modification du périmètre des Espaces Boisés Classés (EBC).

A ce titre, cette modification n'a pas d'incidences directes sur les entreprises et les activités économiques du ressort de la Chambre de Commerce en tant que telles.

Aussi, nous n'avons pas de remarques particulières à formuler sur ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Vice-présidente, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Président,

Claude BARBIN.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des
Affaires culturelles**

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Courrier arrivé le :

04 JUL. 2022

Pôle architecture et patrimoine

Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine du puy de dôme

tél-04 73 41 27 27 (permanence de 09 h à 12 h)
udap.puy-de-dome@culture.gouv.fr

Affaire suivie par Frédéric Sanial

**REÇU le
05 JUL. 2022**
Direction de l'Urbanisme

V/Réf : Votre courrier du 27/06/2022

N/Réf : RD/FS/CF N° PAT-283

Objet : CLERMONT FERRAND – révision allégée du PLU

Clermont-Ferrand, le 28 juin 2022

L'Architecte des bâtiments de France
Chef de l'UDAP du Puy-de-Dôme

à

Monsieur le Président
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE
Direction de l'urbanisme
Service Etudes, programmation urbaine
64-66 avenue de l'Union Soviétique
B. 231

63007 CLERMONT FERRAND CEDEX 1

À l'attention de Nathalie SANDER

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier cité en référence concernant la révision allégée N° 1 du plan local d'urbanisme de Clermont Ferrand (aménagement des EBC de l'Hôtel Dieu), je vous informe que je n'ai pas d'observation à formuler sur ce projet.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

L'Architecte des Bâtiments de France


Régis DELUBAC

26 JUIL. 2022



Dossier suivi par Corinne PORTAL

07 57 07 53 94

urbanismecp@legrandclermont.fr

Madame Christine MANDON
Vice-Présidente
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE
Direction de l'urbanisme
64 66 avenue de l'Union Soviétique
BP 231
63 007 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Clermont-Ferrand, le 12 juillet 2022

Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Clermont-Ferrand

Madame la Vice-Présidente,

Par courrier en date du 5 juillet 2022, vous m'avez transmis le dossier de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Clermont-Ferrand.

En tant que Personne Publique Associée, je vous informe, qu'après étude, ce projet de modification simplifiée n'appelle pas d'observation de la part du PÉTR Grand Clermont.

Je vous prie d'agréer, Madame la Vice-Présidente, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Président,

Dominique ADENOT.

